



GR 34? Nouvelle route départementale? !!



Destruction du sentier cotier à Pont-Aven.  
(Chemin de grande randonnée GR34)



GR 34?





Il s'agit de la portion qui va de la station d'épuration jusqu'au fond de l'anse de kerviguelen





**Avant:**



**Après:**















Le chemin de randonnée est censé se trouver entre les trous (qui vont accueillir les piquets) et et la rivière







A gauche des trous, le GR34, et à droite des trous une nouvelle route (privée) qui longe la rivière?















Le grillage (de couleur verte parait-il) n'est pas encore posé











une grande partie de ce qui est censé être le chemin n'est qu'un tas de poussière, de cailloux, racines, arbres arrachés et branches en équilibre sur la végétation qui longe la rivière, les déchets des travaux en quelque sorte







GR 34?





**Photos prises le jeudi 29 septembre 2011 à Pont-Aven  
(sauf page 3 , «avant:» prise avant le désastre)**

Pour mémoire, la loi littoral impose une bande de 3 mètres, relevant du domaine public.

Les espaces remarquables doivent être strictement préservés (dunes, landes côtières, plages, zones boisées côtières, îlots inhabités, parties naturelles des estuaires, des rias ou abers et des caps, les marais, les vasières, les zones humides et milieux temporairement immergés ainsi que les zones de repos, de nidification et de gagnage de l'avifaune)

Ici les berges ont été beaucoup endommagées par le passage du tractopelle.

Le scandale ne s'arrête pas là puisque la mairie de pont-aven cofinance les travaux!  
N° de la mairie, où se trouvent les personnes censées faire respecter la loi: 02 98 06 00 35